

chercher à faire des économies grâce à une spécialisation croissante dans la mise au point, la production et l'acquisition de matériels militaires, afin d'éviter les doubles emplois coûteux.

L'adhésion du Canada à l'OTAN continue à influencer sur ses relations politiques, économiques, scientifiques et technologiques avec l'Europe, relations par lesquelles il cherche à équilibrer celles qu'il entretient avec les États-Unis. Le pacte oblige le Canada et les États-Unis à s'intéresser sérieusement aux affaires européennes et constitue un exemple de l'interdépendance entre l'Europe et l'Amérique du Nord. Il offre également au Canada la possibilité de consulter 14 autres pays (dont huit des neuf pays membres de la Communauté économique européenne) de façon permanente ou périodique sur diverses questions d'intérêt politique et militaire.

NORAD. L'appui du Canada à la sécurité collective ne se limite pas à son rôle au sein de l'OTAN. En vertu d'ententes permanentes avec les États-Unis concernant la défense commune des deux pays, il participe au réseau de surveillance de l'espace aérien et d'alerte, à la défense aérienne active, à la défense anti-sous-marine ainsi qu'à des mesures destinées à protéger la force de dissuasion des États-Unis. (Voir 20.5.3.3 Commandement aérien.)

20.5.3 Les Forces canadiennes

Les Forces canadiennes sont organisées suivant une structure fonctionnelle correspondant aux principales tâches que le gouvernement leur confie. Toutes les Forces affectées à une mission essentielle sont placées sous la direction d'un seul commandant. Plus précisément, les Forces canadiennes sont formées des Quartiers généraux de la Défense nationale et de six Commandements principaux assujettis au chef de l'état-major de la Défense.

20.5.3.1 Commandement Maritime

Toutes les Forces maritimes canadiennes relèvent du chef du Commandement Maritime, dont le quartier général est situé à Halifax. Le commandant adjoint dirige les Forces maritimes du Pacifique, dont le quartier général est situé à Esquimalt (C.-B.). Le rôle du Commandement Maritime consiste à surveiller et à contrôler les voies d'accès que comportent les trois océans bornant le Canada, ainsi qu'à fournir les navires opérationnels nécessaires pour appuyer les engagements du Canada envers l'OTAN et concourir à la défense du continent. Le chef du Commandement Maritime est en même temps chef du sous-secteur canadien de l'Atlantique du Commandement de la zone occidentale, sous les ordres du Commandement suprême des forces alliées de l'Atlantique. En outre, il doit fournir aux opérations militaires canadiennes le soutien requis, effectuer des opérations de recherche et de sauvetage dans les zones de recherche et de sauvetage de l'Atlantique et du Pacifique (qui correspondent en gros aux provinces de l'Atlantique et à la Colombie-Britannique) et remplir les engagements d'ordre régional dans ces zones.

Depuis que le Canada a porté la limite de ses zones côtières à 200 milles le 1^{er} janvier 1977, il consacre à la surveillance des eaux canadiennes un nombre accru de navires de surface et d'aéronefs, en réponse aux besoins du ministère des Pêches et des Océans. Chaque année, de nombreux bâtiments sont interpellés, dont plusieurs arraisonnés par les fonctionnaires des pêches du ministère avec l'aide de membres des Forces armées.

La Réserve navale qui comprend 18 divisions réparties à travers le Canada, soutient le Commandement Maritime en mer et sur terre.

20.5.3.2 Commandement de la Force mobile

Le rôle du Commandement de la Force mobile est de fournir des unités militaires convenablement entraînées et équipées pour la protection du territoire; d'entretenir au Canada les formations de combat indispensables aux engagements canadiens outre-mer, et d'appuyer les opérations de maintien de la paix, notamment celles des Nations Unies.